

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2013

Le DIX NEUF JUILLET DEUX MILLE TREIZE à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice BERTHET, Maire.

Étaient présents : Daniel AILLOUD, Alain BERTHET, Maurice BERTHET, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET, Michèle DESCOTES, Christine FESTAZ, Brigitte GALLOIS, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Fabien SILLON.

Étaient absents : Frédérick COTTAVE.

Date de convocation : 12 juillet 2013

Ordre du jour : AFFAIRES FINANCIERES : compte rendu de la conférence territoriale, compte rendu de la commission du 12/07, virements de crédits- CAPV : compte rendu - TRAVAUX: compte rendu de la commission, salle socio-culturelle - URBANISME - DIVERS : info sur la communication en période préélectorale, date de l'inauguration de l'école.

Secrétaire de séance : Sylvie BURLON

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juillet 2013

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 21 juin 2013 est approuvé

DELIBERATION 2013-023 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET 2013

Le Conseil approuve les modifications de crédits ci-dessous pour l'exercice 2013 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	3000.00	
D 2315-voirie : voirie	3000.00	
D 21578 : Matériel et outillage		3000.00
D 2158 : Autres matériels		1000.00
D 2184 : Mobilier		2000.00

DELIBERATION 2013-024 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Christine MOULIN, adjointe aux finances, rappelle au conseil qu'une somme de 8300 € a été inscrite au budget primitif 2013 de la commune au titre des subventions aux associations.

Il convient maintenant de répartir tout ou partie du crédit.

Après en avoir délibéré, le conseil DECIDE d'attribuer les sommes suivantes aux associations

	SOMME ATTRIBUEE
- Les Amis de la Bibliothèque de St Cassien	1000 €
- A.S.L. ST CASSIEN	300 €
- Amicale des Anciens Sapeurs -Pompiers de SAINT CASSIEN	200 €
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN	400 €
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN (reversement aide du département)	244 €
- AMICALE BOULES ST CASSIEN	250 €
- COMITE DES FETES	200 €
- A.G.V ST CASSIEN/CHARNECLES	250 €
- A.C.C.A. ST CASSIEN	120 €
- Anciens Combattants ST CASSIEN	120 €
- F.R.A.P.N.A.	100 €
- Donneurs de Sang de la Région Voironnaise	100 €
- Association Patrimoine Voironnais	70 €
- A.F.I.P.A.E.I.M. Voiron	70 €
- ASEAI TULLINS	70 €
- CROIX ROUGE	100 €
- Association Intercommunale pour la Petite Enfance (R.A.M.)	3140 €
Total	6734 €

DELIBERATION 2013-025 - PLU - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du PLU :

1- la CAPV a actualisé la carte du zonage d'assainissement, qui avait été approuvée à l'occasion du Schéma Directeur d'Assainissement.

Cette actualisation a été rendue nécessaire en raison de l'absence de réseau d'assainissement pour différents secteurs zonés en assainissement collectif et la prise en compte des nouvelles dispositions concernant la mise en œuvre de l'assainissement non collectif,

2- lors des travaux d'élaboration des différents zonages du projet de PLU, arrêté par le conseil municipal le 19 avril 2013, cette actualisation a été prise en compte et intégrée dans les documents.

Le Maire propose au conseil au conseil d'ADOPTER le zonage d'assainissement d'eaux usées et PRECISE que celui-ci fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec celle du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le zonage d'assainissement tel que proposé par la CAPV.

DELIBERATION 2013-026 - LOCATION DU GYMNASSE ANDRE GUILLERMOZ A LA COMMUNE DE CHARNECLES

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de CHARNECLES, sollicitant la commune pour la mise à disposition du gymnase André Guillermoz, pour la pratique de handball, par l'Association Handball Club de Charnècles

Cette activité utiliserait le gymnase les mercredis de 20 h à 22 h, de septembre 2013 au 30 juin 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à cette demande,
- FIXE le coût de la location à 13.50 € (treize euros 50) de l'heure,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2013-027 - LOCATION DU GYMNASSE ANDRE GUILLERMOZ A L'IME DE TULLINS

Le Maire a été saisi d'une demande de l'IME de TULLINS pour l'utilisation du gymnase André GUILLERMOZ pour les activités de ses élèves le mardi et le vendredi de 14h 00 à 15 h 30 pour l'année scolaire 2013-2014 (du 02/09/2013 au 28/06/2014)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à cette demande, sous réserve d'adapter les créneaux horaires aux possibilités restantes après planning des associations locales et des écoles
- FIXE le coût de la location à 13 € 50 (treize euros 50) de l'heure,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2013-028 - UTILISATION DU GYMNASSE ANDRE GUILLERMOZ PAR L'ASSOCIATION ROLLER HOCKEY VORONNAIS

Le Maire donne lecture du courrier du président de l'Association Roller Hockey Voironnais, dont le siège social est fixé chez M.COTTAVE Philippe, 43 chemin de Tréfond à ST CASSIEN, concernant l'utilisation d gymnase André Guillermoz, le lundi de 18 h à 20 h du 02/09/ 2013 au 30/06/2014.

Le Conseil DONNE un avis favorable et AUTORISE le Maire à signer la convention d'utilisation.

La séance est levée à 21 h
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maurice BERTHET			
Daniel CHARAMELET		Michèle DESCOTES	
Daniel AILLOUD		Christine FESTAZ	ABSENT EXCUSEE
Christine MOULIN		Brigitte GALLOIS	
Guy GUILMEAU		Bernard GERMAIN	
Alain BERTHET	ABSENT EXCUSE	Marie-Geneviève MOREAU	
Sylvie BURLON		Max JOSSERAND	
Frédéric COTTAVE	ABSENT	Fabien SILLON	